

Le contexte d'une guérison qui surprend et interpelle

Revenons en quelques lignes sur le contexte de cet accident dont Josette Poulain a été victime ce 23 janvier 1955, et sur le milieu qui était le sien alors.

La famille Poulain est établie à Combours, bourgade connue par son château, dans cette région de la Bretagne, située à 40 km au nord de Rennes. La maman, Denise Collin, de son nom de jeune fille, élève seule ses trois enfants, le papa étant mobilisé en Indochine d'où il envoie de l'argent, seul revenu de la famille, mais revenu à peine suffisant pour faire vivre la petite famille, d'où les privations dont souffriront les enfants.

La famille Poulain est locataire d'une maison dont elle occupe l'étage, tandis que Marie-Ange Guittou, fille de Mme Lambert, celle qu'on nommera comme la « voisine », occupe le rez-de-chaussée. Le lieu-dit la Barrière où habitent ces familles se trouve à une bonne demi-heure de marche de Combours.

Les événements se déroulent dans un contexte de pauvreté à plusieurs points de vue : pauvreté matérielle par manque de moyens financiers, pauvreté culturelle. Pauvreté affective du fait de l'absence du papa, ce qui marquera certainement les enfants.

Pauvreté religieuse, enfin. C'est la fréquentation de l'école des filles, tenue par Filles de la Providence de Saint-Brieuc, et celle des garçons, tenue par les Frères de l'Instruction Chrétienne, - toutes deux congrégations fondées par Jean-Marie de la Mennais, celui auprès duquel on intercédera pour la guérison de Josette -, c'est donc la fréquentation de ces deux écoles qui sera le lien des Poulain avec la paroisse,

Josette est scolarisée dans la classe de Sœur Madeleine. C'est elle qui prendra par la suite l'initiative de faire prier sa communauté et sa classe pour la guérison de Josette. Aux dires de sa maîtresse, la petite Josette manifeste une bonne santé, elle n'a jamais manqué l'école. Si elle a l'air un peu chétive, c'est du fait de privations dues à la pauvreté matérielle de la famille. Bref une enfant sans caractéristique particulière, à part sa timidité.

La clinique Saint-Joseph où Josette va être hospitalisée est elle-même tenue par les Filles de la Providence de Saint-Brieuc. Les communautés fondées par Jean-Marie de la Mennais sont donc bien présentes à Combours, soit deux communautés de Sœurs (clinique et école primaire Sainte-Anne) et une communauté de Frères présents jusqu'en 1996 (école Saint-Joseph). La clinique des Sœurs sera plus tard transférée à Rennes où elle fusionnera avec une autre clinique. Ce qui, dans le contexte du présent dossier, rendra difficile, et même impossible, la recherche de documents de l'époque attestant de la guérison de la jeune Josette.

On notera la conjonction d'une situation de pauvreté, « *aux périphéries* » suivant les termes du pape François, avec la présence des deux congrégations de Jean-Marie de la Mennais, et la dévotion entretenue par les Sœurs, tout particulièrement à cette occasion. Sans oublier que Marie de la Mennais, sœur de Jean-Marie y a demeuré. Comment ne pas rêver de voir aboutir cette cause en « terre mennaisienne » ?

Lors de l'enquête de la deuxième phase du procès, clos en 2019, la plupart des protagonistes de l'époque de l'accident ont disparu. Mais on réussira malgré tout à reconstituer des témoignages crédibles qui confirmeront ceux du procès de 1957, sur l'exactitude des événements et tout particulièrement sur la personne du Dr Galaine, élément clé du deuxième procès, et pour lequel on a cherché à s'assurer qu'il était compétent et que son diagnostic était fiable, malgré l'absence de documents médicaux jugés nécessaires aujourd'hui comme preuves indiscutables.